

Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. GENERALE

IN INCARY

A/39/259 S/16565 _____ 15 mai 1984

MAY 17 191

FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

LANGUE

ASSEMBLEE GENERALE
Trente-neuvième session
Point 33 de la liste préliminaire*
Question de Palestine

CONSEIL DE SECURITE Trente-neuvième année

Lettre datée du 14 mai 1984, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent du Nicaragua auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de me référer à votre lettre du 9 mars 1984 relative à la convocation d'une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient.

Le Nicaragua a proclamé avec énergie sur la scène internationale qu'une solution juste, durable et pacifique aux problèmes du Moyen-Orient était une nécessité et un devoir. La question de Palestine constitue le facteur clef de la situation, dont la solution ne peut que reposer sur la reconnaissance et le respect du droit à l'existence du peuple Palestinien et l'indispenseble rétablissement de ses droits nationaux inaliénables, notamment le droit de récupérer son territoire et d'y établir son propre Etat.

Désireux de coopérer activement au rétablissement de la paix dans cette région troublée du monde, le Gouvernement nicaraguayen s'est fait un plaisir d'accueillir la réunion régionale de l'Amérique latine en prévision de la Conférence internationale sur la question de Palestine, qui s'est tenue à Managua du ll au 15 avril 1983. L'apport de cette réunion à la Conférence internationale sur la question de Palestine qui a eu lieu à Genève du 29 août au 7 septembre 1983 a été considérable.

A Genève, mon pays a participé activement aux débats et s'est fermement prononcé en faveur de l'organisation d'une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient.

Cette position nous est inspirée par la conviction qu'il faut trouver des solutions globales, justes, pacifiques et durables au problème et qu'une conférence de cette nature, bénéficiant d'un appui adéquat de la part de la communauté internationale, représente un moyen incomparable d'ouvrir la voie à la réalisation de ces objectifs.

^{*} A/39/50.

A/39/259 S/16565 Français Page 2

C'est animés par cette même conviction que nous avons appuyé dans son ensemble la résolution 38/58 C, approuvée le 13 décembre 1983 par l'Assemblée générale à sa trente-huitième session.

Mon gouvernement souhaite par la présente réaffirmer son appui sans réserve à la tenue d'une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient à laquelle participeraient pleinement et activement toutes les parties directement concernées, parmi lesquelles l'Organisation pour la libération de la Palestine occupe une place prépondérante, ainsi que les grandes puissances et autres Etats intéressés.

Nous accueillons donc avec satisfaction l'ensemble des initiatives du Secrétaire général et le prions instamment de prendre les mesures voulues pour rendre possible la tenue de la conférence.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale au titre du point 33 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent du Nicaragua auprès de l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) Javier CHAMORRO MORA